

HANDICAP. Installée rue des Faures, l'association Handiplage travaille pour permettre aux handicapés d'accéder aux activités de loisirs et notamment à la plage et à la baignade

Des plages accessibles aux handicapés



De gauche à droite, Ramon Espi, président de Handiplage, Valérie Lartigau et Alain Hontabat, salariés de l'association. (PHOTO PATRICK BERNIERE)

Al'origine, c'est-à-dire il y a douze ans, l'association Handiplage avait son siège au domicile de son président, Ramon Espi, à Jatxou. Depuis l'an 2000 elle a trouvé un petit local rue des Faures à Bayonne, dans le quartier de la cathédrale. Comme son nom l'indique, Handiplage travaille pour l'insertion des personnes handicapées par le biais des loisirs, notamment par l'accès à la plage et à la baignade.

En lançant cette association Ramon Espi poursuivait un objectif qui lui tenait particulièrement à coeur. Ce solide gaillard, qui pratique plusieurs sports (le basket, le vélo, le ski, la natation) est handicapé depuis 1988 suite à un accident du travail dont il avait été victime à Clermont-Ferrand, sa ville natale. Il était à l'époque dessinateur industriel dans une entreprise de mécanique.

Quand il est venu s'installer au Pays Basque, en 1995, pour se rapprocher de l'Espagne, le pays des ses ancêtres, son premier souci a été de retrouver du travail et de mener une vie normale. Comme si l'accident n'était pas arrivé. Et il y est parvenu, au-delà même de ses espérances.

Ramon Espi travaille dans une entreprise de caoutchouc à Jatxou, à deux pas de la maison qu'il a fait construire, il s'est marié avec une personne vivant, elle aussi, en fauteuil, rencontrée lors d'un match de basket. Ils ont une petite fille de 6 ans.

L'exemple hendayais

Pour le boulot et la famille, tout va bien. Pour les loisirs, Ramon Espi avait constaté, en 1997, qu'il n'existait pas de plage accessible aux personnes à mobilité réduite, à l'exception de celle qui avait été aménagée sur la plage des Deux-Jumeaux, à Hendaye, par l'Hôpital marin, à l'intention de ses résidents. C'était d'autant plus regrettable que, souligne-t-il, les bains de mer sont profitables aux handicapés. Ramon Espi est d'abord allé voir le maire d'Hendaye de l'époque, Raphaël Lassalette, qui l'a encouragé à créer l'association handiplage et a aussitôt ouvert, toujours sur la plage des Deux-Jumeaux, un deuxième site accessible.

Ne voulant pas créer de « ghetto », Ramon Espi a pris contact avec les autres maires de la Côte Basque pour leur demander de suivre l'exemple hendayais. « Au départ, se souvient-il, les maires étaient un peu réticents. Des handicapés sur l'Atlantique, avec les vagues, cela leur faisait un peu peur. Et puis ils ont fini par comprendre que c'était un lieu public et que les jeunes handicapés avaient autant le droit de se baigner que n'importe qui... »

À condition de disposer d'équipements spécialisés comme les tiralo, et d'handiplagistes sur les plages.

Un label

Pour motiver les communes, donner une information fiable aux usagers et apporter une sécurité à la personne handicapée, l'association a décidé de délivrer aux plages un label. Quatre niveaux sont proposés en fonction des équipements et des aménagements des sites : handiplagistes, sanitaires, douches, vestiaires, système audio plage pour les non voyants... Pour le moment seules les communes de Hendaye, Saint-Jean-de-Luz et Ciboure ont obtenu le niveau 3 du label Handiplage.

Handiplage édite également des guides touristiques sur l'accessibilité des sites, hébergements touristiques et activités de loisirs en Aquitaine qui peuvent se commander directement par téléphone (05 59 59 24 21) ou par Internet. (1) De plus elle sensibilise les jeunes des écoles, lycées et des accueils de loisirs aux problèmes du handicap et à l'intégration de la personne handicapée dans le secteur du temps libre et des activités récréatives. Deux salariés travaillent dans le petit local de la rue des Faures : Valérie Lartigau, qui s'occupe du secrétariat, de la comptabilité, du contrôle des labels) et Alain Hontabat dont la principale mission est de trouver des mécènes, de démarcher les entreprises et les particuliers pour obtenir des subventions. Le spectacle du 13 décembre au théâtre (Lire par ailleurs) contribuera à alimenter les caisses de Handiplage. Et elle en a bien besoin.

(1) Site : www.handiplage.fr Courriel : handiplage@handiplage.fr